



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [X](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2026/23

Le 10 septembre 2026

Manquements allégués à certaines obligations internationales relativement au Territoire palestinien occupé (Nicaragua c. Allemagne)

Exceptions préliminaires soulevées par l'Allemagne

Fin des audiences publiques tenues du lundi 7 au jeudi 10 septembre 2026

LA HAYE, le 10 septembre 2026. Les audiences publiques sur les exceptions préliminaires soulevées par l'Allemagne en l'affaire concernant des *Manquements allégués à certaines obligations internationales relativement au Territoire palestinien occupé (Nicaragua c. Allemagne)* se sont achevées aujourd'hui avec la présentation des conclusions du Nicaragua. Les audiences, qui se sont ouvertes le lundi 7 septembre 2026, comportaient deux tours de plaidoiries.

La délégation de l'Allemagne était conduite par M^{me} Julia Monar, conseillère juridique et directrice générale des affaires juridiques au ministère allemand des affaires étrangères, comme agente. La délégation du Nicaragua était conduite par S. Exc. M. Carlos José Argüello Gómez, ambassadeur, représentant permanent du Nicaragua auprès des organisations internationales basées au Royaume des Pays-Bas, comme agent.

Les conclusions des Parties, présentées à la fin des plaidoiries de l'Allemagne, le mercredi 9 septembre 2026, et à la fin des plaidoiries du Nicaragua, le jeudi 10 septembre 2026, par leurs agents, peuvent être consultées sur le [site Internet](#) de la Cour dans les comptes rendus 2026/32 et 2026/33, respectivement. Les comptes rendus présentent également la liste des membres de chacune des délégations.

La Cour est prête à entamer son délibéré.

La décision de la Cour sera rendue au cours d'une séance publique dont la date sera annoncée en temps voulu.

Les [communiqués de presse](#) précédents concernant la présente affaire sont disponibles sur le site Internet de la Cour.

Des vidéos et des photographies haute résolution réalisées par le Greffe pendant les audiences sont mises à disposition gratuitement et libres de droit pour un usage exclusivement éditorial (non commercial) sur la [page Multimédia](#) du site Internet de la Cour.

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Royaume des Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler, conformément au droit international, les différends juridiques dont elle est saisie par les États et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont soumises par les organes de l'ONU et les institutions spécialisées dûment autorisés à le faire.

Département de l'information :

M^{me} Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336

M^{me} Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint : +31 (0)70 302 2481

Adresse électronique : media@icj-cij.org